Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120912-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

L'an 2025, le 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 décembre 025.

Présents : Grégoire SUPER, Jérémy BENOIT, Pierrick BUNOUF, Bernard CATEL, Léon CLEMENT, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, Véronique KERVARREC Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Hélène MOREAC, Christelle MORISSEAU, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Soazig CADORET, donnant pouvoir à Mme. KERVARREC,
- Karine DIBOUES, donnant pouvoir à M ; SUPER
-Mickaël OFFRET, donnant pouvoir à M. JEAHANNO

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Stéphane BAILLARGEAU,
- Dulce DE BARROS BORGES

A été nommé Secrétaire de séance : Michel TALMON

2025120912 - Budget Principal : Ouverture de crédits 2026

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE CONSEIL,

- VU l'article L1612-1 du CGCT,
- VU les votes du budget primitif et des décisions modificatives du Budget Principal 2025,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. PICHARD, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent selon les répartitions suivantes :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120912-DE

INVESTISSEMENT - Dépenses	BP 2025+DM	Plafond d'ouverture par anticipation 25%	ouverture par budget 2026
Total	8 153 070,00	2 038 267,50	2 038 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000,00	13 000,00	13 000,00
041 - Opérations patrimoniales	315 000,00	78 750,00	78 750,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	8 750,00	8 750,00
20 - Immobilisations incorporelles	298 390,00	74 597,50	54 500,00
204 - Subventions d'équipement versées	91 211,00	22 802,75	30 300,00
21 - Immobilisations corporelles	1 726 748,00	431 687,00	426 600,00
23 - Immobilisations en cours	5 424 677,00	1 356 169,25	1 373 600,00
45810122 - Réseau EU secteur rue du Fort de Penthièvre	210 044,00	52 511,00	52 500,00

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 09 décembre 2025
Grégoire SUPER
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)